



Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2020 Proposition du Conseil d'Administration

Du fait de la pandémie du Covid-19, cette Assemblée Générale Extraordinaire de notre association revêt un caractère singulier et frustrant en nous privant d'une rencontre présentielle toujours appréciée.

En conformité des décisions de confinement prises par les pouvoirs publics (ordonnances et loi d'urgence Covid-19 – n° 2020-290 du 23 mars 2020) nous avons décidé d'annuler la tenue de notre Assemblée Générale prévue à Marseille le 22 mai 2020, dans le cadre de la Convention nationale 2020 des Lions de France.

Face à cette situation inédite, nous avons donc eu recours à des solutions innovantes par publication sur le site internet de Médico LCF de l'ordre du jour de cette assemblée, du présent rapports et du texte de l'unique résolution de cette A.G.E.

Pourquoi proposer la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire ?

La tenue des assemblées annuelles de notre association est régie par l'article 8 de nos statuts.

Les dates et créneaux horaires proposés pour notre Assemblée Générale se superposant chaque année avec d'autres assemblées ou manifestations organisées à même date et tranches horaires, il en résulte une difficulté pour les Lions, délégués des clubs, à assister à l'une ou l'autre de ces réunions ou assemblées. La Convention des Lions de France se déroulant sur plusieurs jours, génère ainsi des frais d'hébergement supplémentaires.

C'est pourquoi notre Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue de la présente A.G. ordinaire afin de soumettre aux votes des Lions une modification de cet article 8 des statuts. Ainsi à l'avenir, nous aurons la possibilité de tenir nos A.G. à toute autre date, au moins un mois avant la réunion de la Convention nationale.

ARTICLE 8 - Rédaction actuelle des statuts de Médico LCF

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an. Les membres de cette Association étant majoritairement membres des Lions Clubs de France, cette Assemblée Générale se tient au lieu et date de la Convention nationale annuelle du District Multiple 103 France.

Elle peut être convoquée par le Président du Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres, en toute autre occasion.

Son Ordre du Jour est proposé aux membres par le Président du Conseil d'Administration qui le fait porter à leur connaissance un mois au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'Ordre du Jour, et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. L'exercice financier et administratif de Médico Lions Clubs de France commence le 1^{er} Juillet pour se terminer le 30 Juin de chaque année.

Les rapports moral et financier seront présentés par le Président et le Trésorier au nom du Conseil.

Les chiffres en auront été préalablement contrôlés par le Commissaire aux Comptes du District Multiple.

Tous les membres des Lions Clubs en règle de leur cotisation ont droit de vote à l'Assemblée Générale.

Sauf application des dispositions de l'Article 7, les agents rétribués de l'Association n'ont pas accès à l'Assemblée Générale.

ARTICLE 8 - Nouvelle rédaction des statuts de Médico LCF (1^{er} paragraphe)

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an.

Les membres de cette Association étant majoritairement membres des Lions Clubs de France, cette Assemblée Générale se tient au lieu et date de la Convention Nationale annuelle du District Multiple 103 France ou sur décision du Conseil d'Administration en tout autre endroit choisi, au moins un mois avant la date de la Convention nationale du District Multiple 103 France.

(Le reste est sans changement)

Elle peut être convoquée par le Président du Conseil d'Administration...

Le Conseil d'Administration sollicite votre approbation pour cette modification statutaire.

Jean COUILLARD

Président de Médico Lions Clubs de France